



Union Syndicale Départementale De la Santé et de l'Action Sociale CGT du Rhône

Salle 28 Bourse du Travail - Place Guichard 205 rue de
Créqui 69422 LYON Cedex 03

Téléphone 04 78 60 09 57

Fax : 04 78 60 33 17

Email : sante@cgtsante69.fr

Objet : Préavis de grève départemental du 5 août 2021

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève départemental pour le 5 août 2021 reconductible conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels

médicaux et non médicaux relevant des établissements notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,
- Les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,
- Les établissements médico-sociaux,
- Les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public
ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 juillet 1991
- Les établissements CLCC

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, devoir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **CONTRE L'OBLIGATION VACCINALE et du PASS SANITAIRE**
- **CONTRE LES MESURES DE LICENCIEMENTS ET DE SUSPENSION DE SALAIRES**
- Pour un véritable plan Emploi - Formation, reconnaissance des qualifications,
- La titularisation et la résorption des emplois précaires,

- L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,
- Des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,
- La réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,
- Un régime de retraite avec départ à 60 ans maximum en prenant en compte nos spécificités et la pénibilité.
- La défense et le maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...

Le 5 Août 2021, à l'occasion d'une journée d'action nationale, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront aussi pour :

Le recrutement de professionnel-le-s supplémentaires immédiatement dans les hôpitaux, les cliniques, les EPHAD, l'action sociale et plan de formation pluridisciplinaire.

La revalorisation générale des salaires 300 euros immédiatement pour tous et reconnaissance des qualifications des professionnel-le-s

Le renforcement des moyens financiers significativement pour les établissements, ce qui passe par une revalorisation de l'ODAM à au moins 5% et donc de la Loi concernant le PLFSS

- La suppression de la taxe sur les salaires ce qui procureraient 4 milliards d'euros de budget supplémentaire pouvant permettre des embauches et des améliorations de conditions de travail
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.
-L'ouverture des lits et établissements fermés pendant la crise sanitaire.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour la population sur tout le territoire.
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers pour un départ anticipé à la retraite à taux plein et un maintien des régimes spéciaux.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 août 1981.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Christelle Franz
Secrétaire Générale USDSAS CGT 69

